



---

# **CHARTRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

---

**Novembre 2024**

**Introduction :**

Cette charte a pour objet de clarifier **aux clients** la méthode dont la BH Bank collecte, traite et transmet leurs données personnelles lorsqu'ils utilisent ses services, son site web ainsi que ses différentes applications.

La BH Bank s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des utilisateurs et veille à respecter leurs vies privées.

La BH Bank est conforme à aux dispositions légales et réglementaires (ci-dessous indiquées) et s'approche des meilleures pratiques internationales à ce sujet :

- La loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel.
- Le décret n° 2007-3004 du 27 novembre 2007, fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel.
- La circulaire de la présidence du Gouvernement n° 8/2019 du 25 février 2019 concernant la protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation de la carte d'identité nationale.

Le respect de la vie privée des clients, des partenaires et de toute entité en relation avec la BH Bank est désormais notre devise. En formalisant sa « Politique de Confidentialité » et sa « Charte de Protection des données Personnelles », la BH Bank se conforme aux normes et bonnes pratiques nationales et se rapproche davantage des standards internationaux en la matière.

Pour ce faire, les dirigeants et les collaborateurs sont sollicités afin de respecter scrupuleusement les principes et engagements de la Charte ci-dessous :

**Charte :**

1. La BH Bank s'engage à respecter la réglementation applicable aux données personnelles qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique ou la rendent identifiable. Ces données peuvent être toutes les informations quelle que soit leur origine ou leur forme.
2. Les engagements décrits dans la présente Charte, répondent aux valeurs de la BH Bank, à sa culture d'entreprise et à son engagement « Ethique ». Ils sont de même fidèles aux principes d'intégrité et de transparence ancrés dans les pratiques individuelles et collectives de son Personnel.

3. Par la formalisation et la diffusion de la présente Charte ; La BH Bank vise à rassurer les clients réels et potentiels, les instances judiciaires, le régulateur, les correspondants étrangers, les mass-média ainsi que le grand public qu'elle veille avec vigilance et rigueur sur la protection, la conservation des données personnelles conformément à « **sa politique de Confidentialité** », qu'elle a formé et informé l'ensemble de ses collaborateurs à propos de ce sujet.
4. La BH Bank limite l'accès à son système d'information aux seules personnes qui en ont besoin pour exercer leurs fonctions. Les habilitations sont gérées d'une manière rationnelle et les autorisations sont délivrées par des niveaux hiérarchiques élevés.
5. La BH Bank programme des missions d'audit pour vérifier la bonne application de la procédure de collecte, de conservation et de destruction des données personnelles.
6. La BH Bank prévoit d'infliger les sanctions disciplinaires rigoureuses à l'encontre de tout collaborateur qui transgresse cette charte ou fait preuve de nonchalance ou d'insouciance dans son application.
7. La BH Bank impose à ses partenaires, prestataires de services de se conformer à ces principes de sécurité et confidentialité des informations liées aux données personnelles des collaborateurs, des utilisateurs et des clients.
8. La relation contractuelle avec le client l'oblige à chaque fois qu'il entre en contact avec la Banque pour demander un service ou un produit à, communiquer des informations qui le concernent, sur la base d'une relation de confiance consentie entre les deux parties. De ce fait, il est inconcevable que le client avance des informations manquantes ou erronées ou encore refuse de signer un document d'identification tel que le KYC (Know Your Customer).
9. Les clients sont sollicités pour fournir les données exactes et actuelles ci-après :
  - Les noms, prénoms, numéros de la pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou du passeport), nationalité, la date et le lieu de naissance, photo et adresse IP
  - Les données de contact (adresse postale et électronique, numéro(s) de téléphone fixe et portable.
  - Les données bancaires et financières (coordonnées bancaires, crédits, données historiques de crédits, créances, ... etc.)
  - Les données fiscales (numéro d'immatriculation fiscale... etc.)
  - Les données familiales (état civil, nombre d'enfants, ... etc.)
  - Les données professionnelles (Attestations de l'employeur, contrats, patentes ... etc.)

10. La BH Bank prend toutes les mesures pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, pour empêcher leur perte, altération, destruction ou utilisation par des tiers non autorisés, parallèlement, elle permet aux clients d'accéder à leurs données détenues et en demander la rectification, la restriction d'utilisation ou même l'effacement après les délais réglementaires. Pour exercer le droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles, les clients peuvent, à tout moment adresser un e-mail à l'adresse suivante : « [Déontologie@bhbank.tn](mailto:Deontologie@bhbank.tn) » ou contacter le Délégué à la Protection des Données au +216 71 126 234
11. La BH Bank informe les internautes de l'utilisation de cookies et autres traceurs sur ses sites internet. Elle délivre des autorisations d'accès et des signatures électroniques aux seules personnes qui en ont besoin pour exercer leur fonction et faciliter leurs activités.
12. La BH Bank peut suspendre dans certains cas spécifiques le traitement des données à caractère personnel, suite à un jugement ferme d'une autorité judiciaire ou une décision de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP).
13. La BH Bank désigne la Direction de la Conformité, de la Déontologie et de la Sécurité Financière comme étant « **Délégué à la Protection des Données** », responsable du traitement des réclamations, requêtes et doléances relatives au traitement des données à caractère personnel. Le « Délégué » est aussi l'**Interlocuteur officiel** de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP) ».
14. La BH Bank se réserve le droit de modifier la présente « Charte » afin de tenir compte des changements législatifs et réglementaires et des avancées technologiques éventuels.



## LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Taoufik MNASRI**

